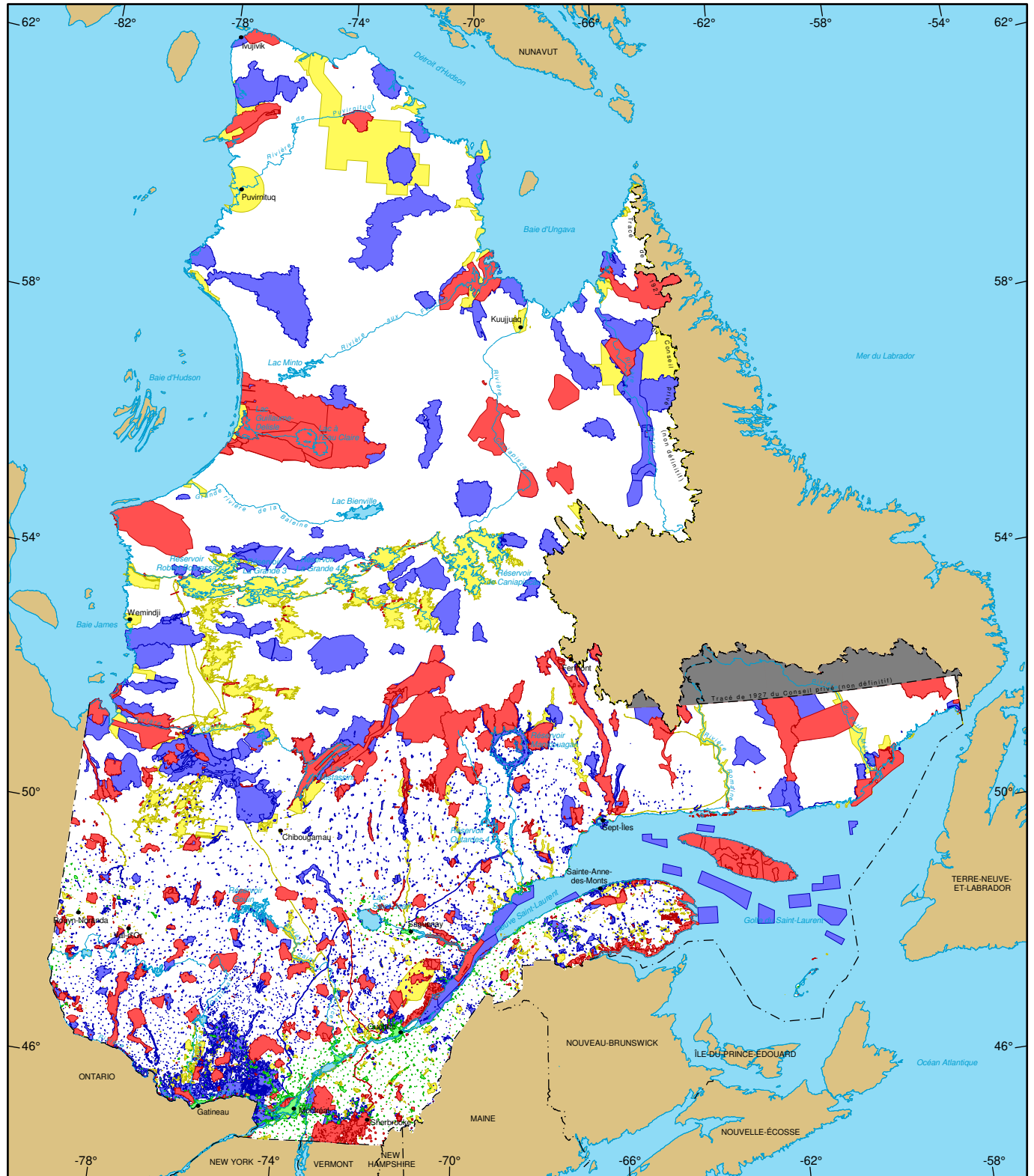


Contraintes à l'exploration minière



Contraintes à l'exploration minière

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Majeure Exploration interdite 20 641 280 ha ■ Majeure Périmètre urbanisé 479 681 ha ■ Majeure Territoire suspendu temporairement 25 171 963 ha | <ul style="list-style-type: none"> ■ Majeure Soustraction, Arrêté en Conseil 2 897 400 ha ■ Mineure Exploration possible sous conditions 12 417 759 ha |
|--|--|

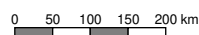
Métadonnées

Projection cartographique
Conique de Lambert avec deux parallèles
d'échelle conservée (46e et 60e)

Sources
Données minières, MERN, 2022
Référence cartographique, MERN, 2011
(BDGA 1M, BDGA 5M)

Note : Les superficies indiquées sont une
somme de la superficie de chaque contrainte
individuelle. Aucune distinction n'est faite
concernant les superpositions de contraintes.

1/10 000 000



Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction du développement et du contrôle
de l'activité minière
Note : Le présent document n'a aucune
portée légale

© Gouvernement du Québec, 4 octobre 2022

**Énergie et Ressources
naturelles**

Québec

